

pensait que le gouvernement actuel ferait comme l'ancien.

M. BORDEN (Halifax) : Et comme le gouvernement a fait.

#### COMPAGNIES D'ESTACADES DE RISTI-GOUCHE.

M. McALISTER : Je propose que le bill (n° 65) constituant en corporation la Compagnie d'estacades de la Ristigouche soit renvoyé au comité des bills privés pour plus ample considération. Je dois dire comme explication que ce bill était devant le comité hier matin, et le ministre de la Marine et des Pêcheries (sir Louis Davies) demanda qu'il fût simplement discuté sans être adopté. La mesure a été longuement discutée, et malgré nombre d'objections dans les détails, il n'en a été fait aucune au principe du bill.

M. BUSTEED, qui semblait être le seul à faire des objections, a prétendu que les travaux devraient être faits au pied de l'île, à deux ou trois milles de l'endroit indiqué dans le bill. Je citai, en réponse, l'opinion d'experts qui avaient examiné la localité et disaient que cela était impossible. Ça été la seule objection, il n'en a été fait aucune au principe du bill. L'honorable député de Simcoe-nord a critiqué nombre de détails, et je suis prêt à accepter de lui un amendement.

Il a ensuite été proposé de renvoyer le bill à un comité spécial de trois. Cela ayant été accepté, le président nous a dit que le meilleur moyen de procéder était d'adopter le préambule, puis de renvoyer le bill à ce comité spécial, avec l'entente formelle que le fait d'adopter le préambule ne voulait pas dire que le bill serait adopté par le comité. Sur cette entente, le préambule a été soumis, mais nombre de membres du comité qui étaient prêts à approuver le principe de la mesure avaient été mis sous l'impression qu'il n'y aurait rien de fait au sujet de cette mesure, sauf son revoi à un comité spécial.

Le préambule a été rejeté, mais comme je l'ai dit, il l'a été en l'absence de ces députés qui, s'ils eussent été présents, l'auraient appuyé, et qui étaient partis lorsqu'il avait été convenu qu'on ne procéderait pas au sujet du bill.

L'industrie du bois de construction est la plus importante sur cette rivière, et afin de

permettre d'exploiter avec avantage cette industrie, nous devrions ajouter un bill revêtant la compagnie du pouvoir de construire quelque chose de nature à offrir une protection convenable. Je ne veux nullement faire fi de la volonté du comité, mais je suis convaincu,—et cette conviction, je crois, trouvera sa justification dans l'avis de la majorité des membres du comité présents au débat de la séance—que le rejet du préambule a été irrégulier et causé par un malentendu.

Le PREMIER MINISTRE : Je ne sais si cette motion est absolument sans exemple, tout en ne me rappelant pas qu'une motion de cette nature ait jamais été faite. Acceptant, toutefois, la déclaration de l'honorable député, disant que le vote pris au comité a été brusqué en l'absence d'un certain nombre des membres du comité, je veux bien permettre l'adoption de cette motion.

La motion est adoptée.

#### EXPLICATION PERSONNELLE.

M. SPROULE : Avant l'appel de l'ordre du jour, on me permettra de mentionner un compte rendu que j'ai vu dans un journal aujourd'hui concernant quelque chose que j'ai dit en comité hier, et qui constitue une version très injuste et très infidèle de mes paroles.

M. LANDERKIN : Quel est ce journal ?

M. SPROULE : J'ai ici le "World" de Toronto, mais je vois que plusieurs autres journaux ont évidemment mal compris ce que j'ai dit, et qu'ils ont rapporté mes paroles à peu près dans le même sens que l'a fait ce correspondant.

Voici ce que dit le compte rendu :

Le Dr Sproule a qualifié de système d'escroquerie la moyenne du système de prêt au Canada, et prétendu que le parlement ne devrait plus approuver de bills ne protégeant pas les emprunteurs contre les intérêts déraisonnables. D'après ce qu'il comprenait, un prêt, suivant le système actuel, devait être remboursé avec un intérêt, disons, de 6 pour 100 de la somme prêtée ; mais au contraire, l'intérêt était en réalité du plein montant originalement emprunté, indépendamment des remboursements.

Ce compte rendu ajoute ensuite que M. McCarthy a dit :

A moins que des semblables assertions ne soient fondées sur les faits, elles ne devraient pas être